

## FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PRÉ-PROPOSITION

---

### VOLET 2: PROJETS D'ACTION IMMÉDIATE FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PRÉ-PROPOSITION

---

**Date limite pour les soumissions: 8 septembre 2010 à minuit (heure de Rome)**

Les pré-propositions doivent être soumises par l'intermédiaire des autorités nationales d'un pays qui est une Partie contractante au Traité, par exemple les Points focaux nationaux, les Représentants permanents à la FAO ou les canaux officiels figurant à l'annexe 3 de l'Appel à propositions: 2010. Veuillez par conséquent prévoir un délai supplémentaire avant le 8 septembre 2010, afin que votre candidature arrive au Secrétariat du Traité par l'intermédiaire des autorités nationales.

Les propositions de projets jugées favorablement mais non financées durant le premier cycle du projet ont été présentées aux mécanismes, fonds et organismes internationaux pertinents, en accord avec le paragraphe 6.c de la Procédure opérationnelle, et ces propositions ne formeront pas automatiquement partie de la seconde étape du cycle du projet.

Pour toute question supplémentaire concernant l'Appel à propositions, veuillez contacter la fonction de service d'assistance par courrier électronique à l'adresse [Treaty-Fund@fao.org](mailto:Treaty-Fund@fao.org) ou par téléphone au + 39 06 570 53554.

## I. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU CANDIDAT

---

**Nom de l'organisation:**

**Nature de l'organisation:** (Veuillez spécifier s'il s'agit d'une organisation gouvernementale, non gouvernementale, de fermier ou fermiers, d'une banque de gènes, d'un institut de recherche ou d'une organisation régionale ou internationale)

**Contact:**

**Fonction:**

**Ville/pays dans lequel l'organisation est basée:**

**Adresse:**

**Code postal:**

**Téléphone:**

**Télécopie:**

**Courrier électronique:**

**Page Web:**

## II. RÉSUMÉ DU PROJET

---

**Titre du projet:**

**Durée estimée (mois)<sup>1</sup>:**

**Ressources requises au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages (en dollars EU)<sup>2</sup>:**

**Pays ciblé(s):**

**Ressource(s) phytogénétique(s) sur lesquelles le projet se concentrera<sup>3</sup>:**

**Veillez s'il vous plaît sélectionner une ou plusieurs priorités de financement:**

- 1) Échange d'information, transfert de technologie et augmentation de capacité
- 2) Gestion et conservation des ressources phytogénétiques au niveau des exploitations
- 3) L'utilisation durable des ressources phytogénétiques, grâce à la sélection végétale participative et la distribution de semences et de matériaux de plantation appropriés.

**Tableau résumé du projet<sup>4</sup>**

Objectif du projet:			
Résultats du projet	Produits attendus <sup>5</sup>	Activités clés	Total (dollars EU)
1.			
2.			
...			

## III. DESCRIPTION DE LA PRÉ-PROPOSITION<sup>6</sup>

---

### JUSTIFICATION

Identifier les défis en matière de sécurité alimentaire et d'adaptation au changement climatique qui doivent être relevés dans le ou les pays ciblés et le potentiel d'un impact du

---

<sup>1</sup> Les projets d'action immédiate doivent se dérouler pendant au maximum deux ans.

<sup>2</sup> Les projets de plan d'action immédiate peuvent être de n'importe quelle valeur mais ne doivent pas dépasser les 300 000 dollars EU.

<sup>3</sup> Les propositions doivent se concentrer sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dont la liste figure à l'annexe 1 du Traité international.

<sup>4</sup> Le nombre total de mots de cette section ne doit pas dépasser les 500 mots.

<sup>5</sup> Dans la mesure du possible, veuillez s'il vous plaît quantifier les produits du projet, en indiquant, par exemple «XXX agriculteurs formés en sélection végétale participative.»

<sup>6</sup> Le nombre total de mots de cette section doit être de 1 500 mots. Le nombre approximatif de mots pour chaque section doit être de: Justification (600 mots); cohérence avec les priorités et plans pertinentes (300 mots); institutions et parties prenantes impliquées (400 mots); cofinancement indicatif (200 mots).

projet à court terme. Indiquer les principaux bénéficiaires du projet. Justifier les coûts du projet par rapport à l'impact prévu.

### **COHÉRENCE AVEC LES PRIORITÉS ET LES PLANS PERTINENTS**

Décrire la cohérence du projet avec les politiques et les plans et stratégies mondiaux, régionaux ou nationaux liés au changement climatique, à la sécurité alimentaire, au développement rural ou aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

### **INSTITUTIONS ET PARTIES PRENANTES IMPLIQUÉES**

Identifier les institutions engagées dans le projet et décrire la participation d'une partie prenante pertinente.

### **COFINANCEMENT INDICATIF**

Identifier les projets et fonds additionnels existants et potentiels en provenance d'autres sources de financement, nationales ou internationales, qui partagent des objectifs similaires ou complémentaires.